



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 17 octobre 2012

L'usine d'ultrafiltration a été mise en service en 2004, la durée de vie des modules était estimée entre 7 et 8 ans. Aujourd'hui, avec l'usure normale des membranes, le Conseil communal a décidé de remplacer deux batteries de l'usine d'ultrafiltration aux Mayens de la Dzour.

La société qui a posé les batteries de filtration conseille de remplacer tous les modules de la batterie, plutôt qu'une réparation lourde des quinze modules. Par ailleurs, selon les observations précitées, il sera proposé, via le budget 2013, de remplacer deux batteries l'année prochaine. Avec celle posée l'année dernière, les cinq batteries de l'usine d'ultrafiltration seront ainsi renouvelées.

Dans le cadre de la construction de la digue aux Grandes Gouilles, le Conseil communal avait décidé, le 22 août dernier, de réaliser des travaux supplémentaires, générés par la nécessité de procéder à des forages carottés. Sur la base des offres présentées, ce mandat a été attribué à l'entreprise Stump Foratec SA qui avait la possibilité d'intervenir cette année encore.

Le Conseil communal a pris la décision de principe de réaliser à moyen terme, un nouveau terrain de football. Ce terrain s'inscrira idéalement dans le projet de renaturation de la décharge de Oure. A ce jour, aucune échéance ne peut être donnée pour sa réalisation, car l'aménagement de cet espace dépendra des priorités budgétaires communales, ainsi que de la détermination du service cantonal de l'environnement statuant sur ce site.

Le bureau technique Nivalp SA réalisera l'avant-projet de défense contre les avalanches « Mayens de la Zour 5 ». Ce montant est financé à 80 % par la Confédération, le solde étant à la charge de la Commune de Savièse. Ce bureau a déjà réalisé toutes les études pour les paravalanches qui ont été posés.

Le centre funéraire de Sion est en rénovation jusqu'en février 2013. D'ici là, les incinérations de corps se dérouleront à Lausanne. Le Conseil communal a décidé de participer aux coûts de transport et de crémation de ses défunts, pour le tarif appliqué habituellement par le centre funéraire de Sion.